

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 11 décembre 2018

N° 2018-121

L'an deux mille dix-huit, le 11 décembre, à 18h00, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du Terminus à Arreau, sous la Présidence de M. CARRERE

Référence écriture délib :  
PC/MS/CS

Nombre de membres en exercice :	64
Qui ont pris part à la délibération :	43
	Dont 4 procurations
Votes pour :	43
Vote(s) contre :	0
Abstention(s) :	0
Date de la convocation :	5 décembre 2018

**Présents votants (39)** : PUCEL Matthieu, VIDAL Thierry, BUERBA Jean-Pierre, CARRERE Philippe, DESMARAIS Nadine, ESTRADE Pierre, DUBARRY Jean-Bertrand, BORDE Michel, NERIN Franck, PAUCIS Jean, BESSONE Michel, BECH Jean-Pierre, FINES Frédéric, FAUGERE Bernard, DUPOUY Marie-France, CASTET Bertrand, RICARD Louis, CARTAN Olivier, MUR François, CHAZOTTES Michel, PETIT Maurice, RIVIERE Alain, DUBERNARD Alain, BRUNET André, BALAGNA Patrice, LACAZE Noël, ROCHER Jacques, BERTRANUC Evelyne, TOUCOUERE Laurent, LAIREZ Céline, ACCHINI Nicole, MIR Jean-Henri, NARS Aline, POME Maryse, ROCA Jacques, FORTINE Didier, BEYRIE Maryse, VILLEGA Serge, ISOART Jean-Michel.

**Présents non votant** : TARDOS Jean, RIVIERE Patrick

**Titulaires absents non représentés (21)** : MOUNIQ Jean, CHATILLON Frédéric, MUR Raymond, GISTAU Patrick, CARROT Jean-Michel, SAINT-PASTEUR Marcel, DESCOUENS Bernard, ANGLADE Jean-Louis, GAILHARD Christophe, CONSTANTIN Luce, RODRIGUEZ Marie-Josée, SOLANA Michel, VIDALON Patricia, GAY Eric, BRUN Didier, AUTHENAC Philippe, BAZERQUE Albert, PENE Roland, PUJOLLE Bernard, MIR André, FOURCADE Dominique

**Procurations (4)** :  
TREY Jean-Claude à VIDAL Thierry  
DELCASTO Maryse à DESMARAIS Nadine  
ROTGE Gilbert à BECH Jean-Pierre  
FORGUE Pierre à MIR Jean-Henri

Mme Evelyne BERTRANUC a été nommée secrétaire de séance.

Le quorum étant atteint, le Conseil Communautaire peut délibérer.

Le service CEP « nouvelle génération » a pour objectif de renforcer les services des collectivités dans le domaine de la transition énergétique et plus particulièrement la rénovation énergétique, au travers de :

- permanences au sein même du territoire intercommunal afin d'assurer un suivi des projets au plus près et apporter un accompagnement satisfaisant (service destiné aux communes et également au patrimoine de la communauté de communes).

**OBJET** : Adhésion au service  
Conseil en Energie Partagée du  
SDE 65

- la réalisation des pré-diagnostic énergétique de bâtiment public (Cf. exemple de Grézian)
  - Appui technique, aide à la décision
  - Eligibilité aux aides de la Région (selon critères)

Le service CEP veut créer une dynamique sur le territoire afin de sensibiliser les communes à la rénovation énergétique en plus de l'apport d'une expertise et d'un accompagnement technique des projets.

L'objectif est également de mettre le territoire en ordre de marche pour répondre dans les temps aux différents appels à projets qui vont voir le jour dans les prochains mois avec la facilité pour le SDE d'aller chercher des financements si le service a une portée Départementale.

En mars 2018, 4 Communautés de communes sont adhérentes :

- CC Haute Bigorre,
- CC Pyrénées Vallées des Gaves,
- CC Neste Barousse,
- CC Plateau de Lannemezan

En Aure Louron 26 communes adhérentes au service CEP => 19 communes ont reçu un rapport état des lieux de leur consommation et dépenses énergétiques (Aragnouet par exemple).

Les communes d'Ancizan, Cadéac, Sarrancolin, Sailhan nous ont sollicité pour des conseils techniques qui ont donné lieu à des préconisations. La commune de Camous a également bénéficié du groupement de commande d'audit énergétique que le service CEP a développé. La commune de Grézian a bénéficié d'un pré-diagnostic énergétique sur un bâtiment communal.

**Le montant de la cotisation 2018 correspondant à un forfait de 35 jours de travail pour un montant de 5 235 €.**

Monsieur le Président demande aux membres du conseil communautaire de bien vouloir en débattre.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés, le conseil communautaire décide :

- D'approuver l'adhésion au service Conseil en Energie Partagée du SDE 65 pour trois ans ;
- De prévoir le montant de la cotisation annuelle au budget de la CCAL ;
- De mandater Monsieur le Président pour entreprendre toutes démarches et signer toutes pièces nécessaires au bon aboutissement de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Le Président

Philippe CARRERE

  
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES AURE LOURON  
Château de Segure  
65240 ARREAU